

<https://47.snuipp.fr/Etude-d-impact-truquee>



Étude d'impact truquée !

- Société - Les Retraites en question -

Date de mise en ligne : mardi 28 janvier 2020

Dernière mise à jour : 28 janvier 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

L'étude d'impact du gouvernement de près de 1 000 pages tient plus de l'opération de communication que de l'éclairage sincère du débat parlementaire. Les cas-types présentés pour rendre compte de l'impact de la réforme sont délibérément fausses.

Par conséquent, l'étude d'impact ne rend pas compte des conséquences du projet de réforme des retraites, ce qui est pourtant l'objectif que la Constitution lui assigne. De plus elle est volontairement trompeuse quant aux résultats de la réforme.

Le projet de loi indique clairement (article 10) que l'âge d'équilibre du système à points sera amené à évoluer d'une génération à l'autre (par défaut, de l'équivalent des deux tiers des gains d'espérance de vie de la génération en question).

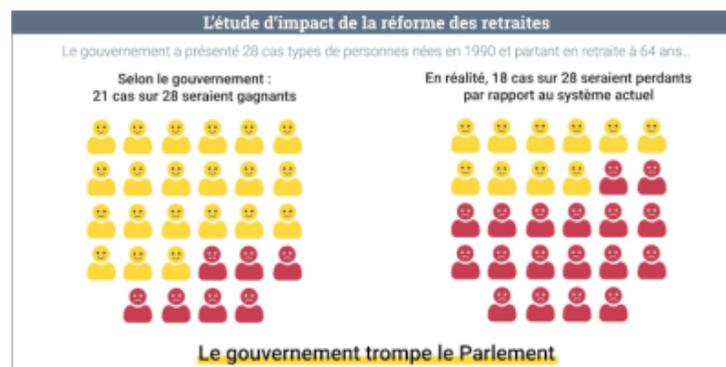
Mais, au moment de comparer les résultats du système à points avec le système actuel, le gouvernement rétropédale : tous les cas types sont présentés avec un âge d'équilibre gelé à 65 ans, ce qui conduit à faire disparaître une partie du malus.

Ce choix est à la fois en contradiction avec le chiffrage macro-économique de l'étude d'impact (qui inclut un âge d'équilibre glissant), et avec le texte de la loi.

Le collectif Nos retraites a donc redressé les données des 28 cas-types du gouvernement, en les corrigeant de cet effet trompeur d'un âge d'équilibre fixe et non évolutif comme le prévoit le projet de loi.

Alors que pour la génération 1990 le gouvernement présente 21 situations sur 28 comme avantageuses avec un départ à la retraite à 64 ans, elles ne sont plus que 10 une fois que les données ont été redressées.

Pour cette génération, les retraité-e-s perdent 7 % du niveau de leur pension avec nos corrections, 7 % qui ont donc été indûment ajoutés dans l'étude d'impact.



De nombreuses inquiétudes, sont confirmées par cette étude et méritent d'être soulignées :

- Les femmes avec enfants sont les grandes perdantes du passage au système Macron, en particulier pour un départ avant l'âge d'équilibre. Une femme, née en 1990 (au SMIC, 2 enfants) qui part à 62 ans, perdra ainsi 15 % de ses droits par rapport au système actuel.

Étude d'impact truquée !

- Dans le système à points, les employé-e-s perdent beaucoup plus que les cadres supérieur-e-s. Ces dernier-e-s seront ainsi "gagnant-e-s" quel que soit leur âge de départ, alors que les employé-e-s seront perdant-e-s pour tout départ avant 66 ans.

Enfin, il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'un simple rapport qui serait un peu trop orienté.

Le gouvernement ne s'est pas contenté de simuler sa réforme en prenant des hypothèses excessivement avantageuses ou en ne retenant que les cas qui lui étaient favorables.

En incluant des données faussées dans une étude d'impact officiellement remise au Parlement, le gouvernement manque à ses obligations constitutionnelles. Il trompe la représentation nationale et, avec elle, bafoue notre système démocratique.

Voir le dossier :